

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le matériel électoral vous est distribué ce jour, vendredi 16 septembre 2022. Il est constitué d'une grande enveloppe contenant : une notice explicative et, selon votre situation familiale, un ou plusieurs, bulletins de vote, petites enveloppes vierges, enveloppes ou vous devez compléter votre nom, prénom, adresse et signature. Si vous constatez un ou des matériels électoraux manquants, veuillez contacter la Direction de l'école. Seuls les représentants légaux de l'élève ont un droit de vote (1 vote par parent).

La liste des parents d'élèves qui se présentent est consultable au tableau d'affichage. Lorsqu'ils auront été déclarés élus, ils siégeront au Conseil d'école et seront vos représentants pour toute question ou suggestion concernant le fonctionnement ou la vie de l'école. *Vous trouverez tout un ensemble d'informations sur le BLOG de l'école : <http://bloc-note.ac-reunion.fr/9741221j> ou simplement en inscrivant "BLOG JUST SAUVEUR" sur un moteur de recherche.*

Le scrutin se déroulera le **VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022** et le bureau de vote sera ouvert de **8h20 à 12h20**.

PROCEDURE DE VOTE = 2 possibilités.

1- Le vote direct :

- Insérez le bulletin de vote dans la petite enveloppe verte.
- Déposez cette enveloppe directement dans l'urne le jour de l'ouverture du bureau de vote (vendredi 23/09/22 de **8h20 à 12h20**) après avoir élargé la liste électorale.

ou

2 – Le vote par correspondance :

- Insérez le bulletin de vote dans la petite enveloppe verte.
- Insérez cette petite enveloppe dans l'enveloppe brune sans omettre de remplir les renseignements demandés : **nom – prénom – adresse – signature**.
- Puis, **vous ou votre enfant**, déposez cette enveloppe dans l'urne située dans le bureau de la direction, et ceci dès réception du matériel de vote si vous le souhaitez. Tout vote parvenant après 12h20 ne sera pas comptabilisé.

Cette procédure peut également être effectuée par pli postal en utilisant la grande enveloppe qui devra être affranchie.

Le dépouillement et l'attribution des sièges se feront le jour même.

Un bulletin de vote, ne doit comporter aucune ni rature ni surcharge et doit être inséré dans une petite enveloppe ne portant aucune inscription ni aucune marque d'identification pour être comptabilisé.

Merci d'avance pour votre participation et votre implication dans la vie de l'école.

Le Directeur.